



Berliner Wassertisch
<http://berliner-wassertisch.net>
sprecherteam@berliner-wassertisch.net

Charte de l'Eau de Berlin

Projet – 05.09.2013

Préface

La remunicipalisation de la Berliner Wasserbetriebe (BWB) est à un tournant. En premier lieu, cela signifie le retour de l'entreprise, qui avait été en partie privatisée durant plus d'une dizaine d'années, dans les mains du Land de Berlin. Mais nous souhaitons aller plus loin et démocratiser à la fois la Berliner Wasserbetriebe et la politique de l'eau dans son ensemble, et ainsi réaliser une gestion de l'eau à Berlin qui soit transparente, socialement juste et écologiquement durable. A cette fin, la Berliner Wassertisch a élaboré un projet de Charte de l'Eau de Berlin en référence à un certain nombre de modèles internationaux. Notre intention avec ce projet est d'inciter à un large débat au sein de la société. Nous souhaitons réunir tous les différents domaines d'expertise sur le thème de l'eau dans notre ville, et inviter la population de Berlin à participer activement. Enfin, la Charte de l'Eau de Berlin est destinée à servir de base aux règlements statutaires et à agir comme un guide pour la Berliner Wasserbetriebe.

Préambule

Tous les habitants de la ville de Berlin partagent la responsabilité d'un usage de l'eau démocratique et transparent, socialement juste et écologiquement durable. Une haute qualité de l'approvisionnement en eau potable et du système d'évacuation des eaux usées pour la ville est tout aussi important, de même que la protection de la nature et des ressources naturelles et une gestion appropriée des eaux souterraines. Les principes suivants forment le cadre pour cela.

1. Principes généraux et politiques

a) La Berliner Wasserbetriebe sert les biens communs. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement doit être garanti à tous les habitants de Berlin en tant que droit humain.

Berliner Wassertisch - AG Remunicipalisation

b) L'eau doit être abordable pour tous les habitants de Berlin. La population de Berlin a le droit d'obtenir une eau de haute qualité à des coûts et conditions socialement acceptables.

c) La fourniture d'eau, qui est essentielle à la vie, est parmi les tâches prioritaires du Land. Il ne doit y avoir aucune privatisation ou semi-privatisation de l'approvisionnement en eau potable et du système d'évacuation des eaux usées, pas même dans le cadre de partenariats dits public-privés ou de modèles similaires.

d) la gestion de l'eau de Berlin doit être organisée de manière démocratique, c'est à dire avec la participation démocratique des habitants de Berlin. La gestion de l'eau doit être transparente. La participation directe démocratique des habitants de Berlin dans la Berliner Wasserbetriebe est garantie.

2. Principes économiques

a) La Berliner Wasserbetriebe ne fonctionne pas avec une logique de profit. Elle peut percevoir des redevances couvrant le coût des installations et permettant de faire des provisions pour le développement économique et technique.

b) Les entreprises qui ne sont pas associées à l'eau ne peuvent pas être intégrées dans la Berliner Wasserbetriebe.

c) La Berliner Wasserbetriebe alimente la ville en eau potable entièrement à partir de ses propres ressources en eaux souterraines et des nappes alluviales des rivières Spree et Havel. Les eaux souterraines et nappes alluviales de Berlin devraient être laissées disponibles avec au moins le même niveau de qualité pour les générations futures. À cette fin, l'équipement technique associé à l'approvisionnement en eau potable et au système de traitement des eaux usées doit répondre aux dernières normes scientifiques et techniques. Une gestion alternative de l'eau, telle que l'utilisation de l'eau de service, doit être de plus en plus intégrée dans la planification. L'investissement de la Berliner Wasserbetriebe doit être suffisante pour répondre à ces exigences.

d) La Berliner Wasserbetriebe demeure ouverte à la coopération par bassins versants, avec les municipalités, l'Etat fédéral et l'international dans le contexte d'une gestion publique de l'eau. La Berliner Wasserbetriebe participe activement au modèle de coopération public-public, avec les biens communs comme principe directeur. Une approche de la coopération inter-régionale axée sur le profit sera rejetée par principe.

e) Les conditions de travail et les salaires des employés soumis aux dispositions des conventions collectives et ceux des membres du personnel de la Berliner Wasserbetriebe ne doivent pas tomber au-dessous des niveaux actuels après la remunicipalisation. Tous les employés sont rémunérés selon le principe du « salaire équivalent pour un travail équivalent ». Le droit existant à la cogestion des travailleurs et des membres du personnel de la Berliner Wasserbetriebe sera étendu, et non pas simplement garanti.

f) Le Land de Berlin fournit, dans une mesure raisonnable, les moyens permettant la participation démocratique, par exemple, dans les conseils de citoyens, les comités d'entreprise et pour la recherche dans le domaine de l'eau.

3. Principes environnementaux

a) La Berliner Wasserbetriebe et le Land de Berlin travaillent ensemble pour assurer une bonne qualité de l'eau, essentielle à la vie, afin de prévenir tout risque pour la qualité durable de l'eau de Berlin.

Berliner Wassertisch - AG Remunicipalisation

b) Les travaux de la Berliner Wasserbetriebe et l'orientation de la politique de Berlin se caractérisent par la volonté de protéger les ressources. L'équilibre écologique de Berlin ne doit pas se détériorer, et devrait être constamment amélioré.

c) Le Land et la Berliner Wasserbetriebe mettent en œuvre les normes de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000.

d) La protection des zones de captage des eaux doit être maintenue. Ces zones ne peuvent pas être redéfinies comme terrain à bâtir dans un but spéculatif.

e) Le prélèvement d'eau est limité à ce qui est compatible avec l'environnement. Aucun effort ne doit être fait pour exporter de l'eau.

f) La gestion des eaux souterraines incombe au Land de Berlin.

g) Des forêts mixtes saines sont le garant de la bonne santé des bois et d'un approvisionnement durable en eau. Le Sénat de Berlin favorise le développement naturel des espaces verts visant à protéger les sols et par conséquent les eaux souterraines. Ces espaces verts incluent les forêts mixtes. La Berliner Wasserbetriebe assume la responsabilité globale de l'approvisionnement en eau en milieu urbain, et doit donc également être le champion de la conservation des espaces verts de tous types à Berlin (terrains non cultivés, parcs, végétation dans les rues, lotissements, jardins urbains, etc).

h) La priorité est donnée à la conservation des sols. La gestion des sols est orientée vers la protection des eaux souterraine et superficielle ainsi que de l'eau courante. De plus, l'"étanchéité" du sol doit être évitée, et la quantité, la qualité et la structure des sols non étanches doivent être conservées.

i) L'agriculture biologique doit être encouragée afin de protéger les ressources en eau et réduire la pollution des eaux souterraines.

j) La fracturation hydraulique pour obtenir du pétrole et du gaz naturel (connue sous le nom de "fracking") doit être exclue définitivement. Le Land préconise également une interdiction à l'échelle de l'Allemagne.

k) Le stockage souterrain de CO₂ est interdit à Berlin. Le Land préconise également une interdiction à l'échelle de l'Allemagne.

l) La Berliner Wasserbetriebe et le Sénat de Berlin doivent travailler au-delà des frontières du Land - avec le Brandebourg et la Saxe - pour limiter, réduire et mettre fin rapidement à la pollution de la Spree dans la région des mines de charbon de Lausitz (pollution au SO₄). Le Land de Berlin doit travailler à interdire rapidement et de façon permanente l'exploitation des combustibles fossiles (charbon, pétrole, etc) afin d'empêcher la pollution de l'eau par ces combustibles.

m) La Berliner Wasserbetriebe fait tout ce qui est nécessaire pour que les substances qui sont dangereuses pour les personnes et la nature ne polluent pas l'eau ou pour retirer ces substances de l'eau. Un processus de traitement des effluents de haute qualité doit être garanti à tout moment.

4. Principes légaux

a) La Berliner Wasserbetriebe est tenue de respecter les normes environnementales de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000. Cette directive vise à améliorer le milieu aquatique de la Communauté européenne. Puisque les eaux brutes d'aujourd'hui sont notre eau potable de demain, la priorité doit être accordée à la conformité avec les normes DCE.

Berliner Wassertisch - AG Remunicipalisation

b) Les principes de cette Charte de l'Eau pour Berlin sont à prendre en compte lors de l'élaboration des lois, des règlements statutaires et autres règles qui sont applicables à la structure opérationnelle et aux actions de la Berliner Wasserbetriebe ainsi qu'aux mesures par le Land de Berlin relevant de la politique de l'eau. De nouvelles lois, règlements statutaires ou autres règles qui concernent la Berliner Wasserbetriebe ou la politique de l'eau de Berlin devraient être en accord avec cette Charte de l'Eau de Berlin.

Les détails concernant la participation des habitants et l'idée d'un Conseil de l'Eau de Berlin sont en cours de discussion et seront ajoutés plus tard.

Contact international: dorotheahaerlin@gmx.de
 sprecherteam@berliner-wassertisch.net